

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de BETHUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 10 juin 2021, à 17h00, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Président de l'E.P.C.C, en suite d'une convocation en date du 4 juin 2021.

Etaient présents :

Monsieur Philibert BERRIER

Madame Maryse BERTOUX

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Robert MILLE

Monsieur Ludovic PAJOT

Etaient absents excusés :

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Madame Virginie SOUILLIART

Procuration :

Monsieur Olivier GACQUERRE donne procuration à Monsieur Julien DAGBERT

Madame Virginie LABROCHE donne procuration à Monsieur Norbert CROZIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 JUIN 2021

ADMINISTRATION GENERALE

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE PAR INTERIM

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Considérant que le contrat à durée déterminé de Madame Isabelle MAUCHIN, directrice de l'établissement nommée par la délibération n°2020-006 en date du 7 janvier 2020, s'achève le 13 juin 2021,

Considérant que le calendrier de la procédure de recrutement envisage la prise de poste effective d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice au plus tard le 13 septembre 2021,

Considérant que l'établissement ne peut fonctionner sans directeur, celui-ci ayant légalement des attributions qui lui sont propres, indépendamment des délégations accordées par le conseil d'administration, en application de l'article R1431-10 du C.G.C.T et de l'article II.6.2 des statuts de l'EPCC, parmi lesquelles celle d'être l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement,

Considérant qu'afin de ne pas paralyser le fonctionnement de l'établissement, il convient de nommer une direction par intérim, à compter du 14 juin et jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice au plus tard le 13 septembre 2021 d'après le calendrier actuel,

Il est proposé de :

- nommer Madame Emilie PRIEM, actuellement responsable juridique et financière de l'établissement, directrice par intérim du 14 juin 2021 jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice et au plus tard jusqu'au 13 septembre 2021,
- autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de Mme Emilie PRIEM à cet effet.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. »

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à la majorité absolue

DECIDE de nommer Madame Emilie PRIEM, actuellement responsable juridique et financière de l'établissement, directrice par intérim de l'établissement du 14 juin 2021 jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice et au plus tard jusqu'au 13 septembre 2021

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de Mme Emilie PRIEM à cet effet.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

Julien DAGBERT

Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **11 JUIN 2021**

Et de sa publication le : **11 JUIN 2021**

Le Président

Julien DAGBERT

REÇU LE 11 JUIN 2021

